



**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU
CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ D'ORMSTOWN,
TENUE LE LUNDI 16 DÉCEMBRE 2024 À 17H00.**

La présente **SÉANCE EXTRAORDINAIRE** du Conseil de la Municipalité d'Ormstown a lieu le **lundi 16 décembre 2024, à 17h00**, à l'Hôtel de Ville situé au 5, rue Gale à Ormstown.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

La mairesse, Mme Christine McAleer, déclare la séance ouverte à 17h03

2. CONFIRMATION DES PRÉSENCES

SONT PRÉSENTS LES MEMBRES DU CONSEIL SUIVANTS :

Présences:

Mairesse : Christine McAleer
Conseiller 1 : Thomas Vandor
Conseiller 2 : Jacques Guilbault
Conseiller 3 :
Conseiller 4 : Michel André Émond
Conseillère 5 : Valérie Taillefer
Conseiller 6 : Shane Beauchamp

Absences:

Stephen Ovans

Formant quorum sous la présidence de la mairesse, Madame Christine McAleer; le Directeur général, Monsieur Daniel Leduc et la Greffière et Directrice générale adjointe, Madame Francine Crête, sont également présents.

Tous les membres du Conseil présents attestent avoir reçu l'avis de convocation incluant l'ordre du jour dans le délai prescrit tel que requis par le Code municipal du Québec.

24-12-359

3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est **PROPOSÉ** par le conseiller **Jacques Guilbault**
APPUYÉ par le conseiller **Thomas Vandor**
et résolu à l'unanimité des membres du Conseil présents, la mairesse ne votant pas;

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que présenté.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance;
2. Confirmation des présences;
3. Adoption de l'ordre du jour;
4. Adoption du règlement 1-2025 établissant les taux de taxation et les modalités de paiement pour l'exercice financier 2025;
5. Adoption du règlement 44-2024 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires;
6. Octroi de contrat pour l'achat de deux camionnettes à essence;
7. Octroi de contrat pour la location de deux véhicules 100% électriques;
8. Octroi de contrat pour le transfert des équipements de déneigement;
9. Octroi de contrat pour service de contrôle animalier sur le territoire de la Municipalité d'Ormstown;
10. Octroi de contrat pour la conception et confection d'une aire de jeux d'eau;
11. Octroi de contrat pour l'achat d'un monte-personne;
12. Confirmation d'embauche du directeur général et secrétaire-trésorier;
13. Période de questions ouverte au public (30 minutes);
14. Levée de la séance.

ADOPTÉE

24-12-360

4. ADOPTION DU RÈGLEMENT 1-2025 ÉTABLISSANT LES TAUX DE TAXATION ET LES MODALITÉS DE PAIEMENT POUR L'EXERCICE FINANCIER 2025.

ATTENDU QUE le Conseil municipal a adopté les prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2025 lors de la séance extraordinaire du 11 décembre 2024;

ATTENDU QU'afin de disposer des sommes nécessaires pour réaliser ces prévisions budgétaires, il est requis de décréter par règlement les différentes taxes, taux, services et tarifications ainsi que les modalités de paiement pour l'exercice financier de 2025;

ATTENDU les dispositions contenues à la Loi sur la fiscalité municipale (RLRQ., c. F2.1) et relatives à la possibilité d'imposer différents taux de la taxe foncière générale en fonction des catégories d'immeubles;

ATTENDU les dispositions de la Loi sur la fiscalité municipale (RLRQ., c. F-2.1) permettant d'imposer une tarification pour financer différents biens, services ou activités;

ATTENDU QU'un avis de motion en vue de l'adoption du présent Règlement a été donné par le conseiller Shane Beauchamp lors de la séance ordinaire de ce Conseil tenue le 11 novembre 2024;

ATTENDU QUE le projet de règlement a été déposé à la séance extraordinaire de ce Conseil tenue le 11 décembre 2024;

EN CONSÉQUENCE, il est **PROPOSÉ** par le conseiller **Shane Beauchamp**
APPUYÉ par le conseiller **Thomas Vandor**

Le vote est demandé :

Les conseillers Valérie Taillefer et Michel-André Emond votent contre;

Les conseillers Thomas Vandor, Jacques Guilbault, Shane Beauchamp et la mairesse votent en faveur.

Il est donc résolu à la majorité des membres du Conseil présents

QUE le règlement portant le numéro 1-2025, établissant les taux de taxation et les modalités de paiement pour l'exercice financier 2025, soit adopté.

QUE conformément à l'article 445 du Code municipal, des copies dudit règlement sont mises à la disposition du public.

ADOPTÉE

24-12-361

5. ADOPTION DU RÈGLEMENT 44-2024 DÉCRÉTANT LES RÈGLES DE CONTRÔLE ET DE SUIVI BUDGÉTAIRES.

ATTENDU QU'en vertu du deuxième alinéa de l'article 960.1 du *Code municipal du Québec*, le Conseil doit adopter un règlement en matière de contrôle et de suivi budgétaires;

ATTENDU QUE ce règlement doit prévoir notamment le moyen utilisé pour garantir la disponibilité des crédits préalablement à la prise de toute décision autorisant une dépense, lequel moyen peut varier selon l'autorité qui accorde l'autorisation de dépenses ou le type de dépenses projetées;

ATTENDU QU'en vertu du deuxième alinéa de l'article 165.1 du *Code municipal du Québec*, un engagement de salarié n'a d'effet que si, conformément au règlement adopté en vertu du deuxième alinéa de l'article 960.1, des crédits sont disponibles à cette fin;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 961 du *Code municipal du Québec*, un règlement ou une résolution du Conseil qui autorise une dépense n'a d'effet que si, conformément au règlement adopté en vertu du deuxième alinéa de l'article 960.1, des crédits sont disponibles pour les fins auxquelles la dépense est projetée;

ATTENDU QU'en vertu du quatrième alinéa de l'article 961.1 du *Code municipal du Québec*, une autorisation de dépenses accordée en vertu d'une délégation n'a d'effet que si, conformément au règlement adopté en vertu du deuxième alinéa de l'article 960.1, des crédits sont disponibles à cette fin;

ATTENDU QUE l'article 176.4 du *Code municipal du Québec* et le cinquième alinéa de l'article 961.1 prévoient les modalités de reddition de comptes au Conseil aux fins de contrôle et de suivi budgétaires;

ATTENDU QUE le projet de règlement a été déposé à la séance extraordinaire de ce Conseil tenue le 11 décembre 2024;

EN CONSÉQUENCE, il est **PROPOSÉ** par le conseiller **Shane Beauchamp**
APPUYÉ par le conseiller **Thomas Vandor**

et résolu à l'unanimité des membres du Conseil présents, la mairesse ne votant pas;

QUE le règlement portant le numéro 44-2024 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires soit adopté.

QUE conformément à l'article 445 du Code municipal, des copies dudit règlement sont mises à la disposition du public.

ADOPTÉE

24-12-362

6. OCTROI DE CONTRAT POUR L'ACHAT DE DEUX CAMIONNETTES À ESSENCE.

ATTENDU QU'à la suite de la résolution 24-12-332, l'administration a procédé à un appel d'offres sur invitation pour l'achat de deux camionnettes à essence;

ATTENDU QU'aucune soumission n'a été reçue le 13 décembre 2024;

EN CONSÉQUENCE, il est **PROPOSÉ** par le conseiller **Jacques Guilbault**
APPUYÉ par la conseillère **Valérie Taillefer**
et résolu à l'unanimité des membres du Conseil présents, la mairesse ne votant pas;

D'AUTORISER l'administration à procéder par négociation de gré à gré auprès de fournisseurs autorisés.

ADOPTÉE

24-12-363

7. OCTROI DE CONTRAT POUR LA LOCATION DE DEUX VÉHICULES 100% ÉLECTRIQUE.

ATTENDU QUE la Municipalité d'Ormstown a procédé à un appel d'offres sur invitation afin d'obtenir des soumissions pour la location de deux véhicules 100% électrique pour une période de 48 mois ;

ATTENDU QU'une seule soumission a été reçue le vendredi 13 décembre 2024 ; soit :

- Valleyfield Nissan Inc. pour deux véhicules « Leaf » au montant de 598,34\$, chacun, plus les taxes applicables

ATTENDU QUE la conformité de la soumission reçue a été analysée et que cette dernière est conforme ;

EN CONSÉQUENCE, il est **PROPOSÉ** par le conseiller **Shane Beauchamp**
APPUYÉ par le conseiller **Jacques Guilbault**
et résolu à l'unanimité des membres du Conseil présents, la mairesse ne votant pas;

D'OCTROYER le contrat à Valleyfield Nissan Inc. pour la location de deux véhicules, 100% électrique de modèle Leaf, pour un montant mensuel de 598,34\$ chacun, plus les taxes applicables.

D'AUTORISER le directeur-général à signer les documents nécessaires à la location des véhicules au nom et pour le compte de la Municipalité d'Ormstown.

QUE cette dépense soit imputée aux postes comptables 02-610-00-515 et 02-320-00-515.

ADOPTÉE

24-12-364

8. OCTROI DE CONTRAT POUR LE TRANSFERT DES ÉQUIPEMENTS DE DÉNEIGEMENT.

ATTENDU QU'un appel d'offres sur invitation a été lancé pour le transfert des équipements de déneigement, actuellement sur le camion « 6 roues »;

ATTENDU QU'en date du 13 décembre 2024, aucune soumission n'a été reçue;

EN CONSÉQUENCE, il est **PROPOSÉ** par le conseiller **Thomas Vandor**
APPUYÉ par le conseiller **Shane Beauchamp**
et résolu à l'unanimité des membres du Conseil présents, la mairesse ne votant pas;

D'AUTORISER l'administration à procéder à une nouvelle évaluation des besoins.

ADOPTÉE

24-12-365

9. OCTROI DE CONTRAT POUR LE SERVICE DE CONTRÔLE ANIMALIER SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ D'ORMSTOWN.

ATTENDU QUE la Municipalité d'Ormstown a procédé à un appel d'offres sur invitation afin d'obtenir des soumissions pour l'octroi d'un contrat pour le service de contrôle animalier sur le territoire de la Municipalité d'Ormstown ;

ATTENDU QU'une seule soumission a été reçue le vendredi 13 décembre 2024 ; soit :

- Le refuge Chaby & Chiens

ATTENDU QUE la conformité de la soumission reçue a été analysée et que cette dernière est conforme ;

EN CONSÉQUENCE, il est **PROPOSÉ** par le conseiller **Shane Beauchamp**
APPUYÉ par la conseillère **Valérie Taillefer**
et résolu à l'unanimité des membres du Conseil présents, la mairesse ne votant pas;

D'OCTROYER le contrat pour le Service de contrôle animalier sur le territoire de la Municipalité d'Ormstown au Refuge Chaby & Chiens pour une période de deux ans, soit du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2026 pour un montant annuel de 6 600\$, plus les taxes applicables.

QUE la grille des tarifs pour les différents services aux citoyens ainsi que les termes et conditions énumérés dans le devis d'appel d'offres font parties intégrantes du contrat.

QUE les différents tarifs en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2025, seront affichés sur le site internet.

QUE cette dépense soit imputée au poste comptable 02-290-00-451.

ADOPTÉE

24-12-366

10. OCTROI DE CONTRAT POUR LA CONCEPTION ET LA CONFECTION D'UNE AIRE DE JEUX D'EAU.

ATTENDU QUE la Municipalité d'Ormstown a procédé à un appel d'offres public dans le système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec (SEAO) afin d'obtenir des soumissions pour la conception d'une aire de jeux d'eau ;

ATTENDU QUE deux soumissions ont été reçues le vendredi 13 décembre 2024 dont une rejetée pour dépôt après la date et l'heure limites établies dans le devis et les addendas ;

ATTENDU l'analyse de la seule soumission ayant été reçue selon les termes et conditions prévues aux devis et addendas, laquelle a été effectuée par le comité de sélection ;

ATTENDU la non-recommandation du comité de sélection ;

EN CONSÉQUENCE, il est **PROPOSÉ** par le conseiller **Thomas Vandor**
APPUYÉ par le conseiller **Jacques Guilbault**
et résolu à l'unanimité des membres du Conseil présents, la mairesse ne votant pas;

DE REJETER la soumission reçue, cette dernière ne rencontrant ni les critères, ni les attentes de la Municipalité d'Ormstown.

D'AUTORISER l'administration à retourner en appel d'offres pour la conception et la confection d'une aire de jeux d'eau.

ADOPTÉE

24-12-367

11. OCTROI DE CONTRAT POUR L'ACHAT D'UN MONTE-PERSONNE.

ATTENDU QUE la Municipalité d'Ormstown a obtenu une aide financière, au montant de 99 969\$, dans le cadre du Programme d'infrastructures municipales pour les aînés (PRIMA) par le ministère des Affaires municipales et de l'habitation;

ATTENDU QUE cette aide financière vient contribuer aux modifications de l'Hôtel de Ville pour l'accessibilité universelle;

ATTENDU QU'un appel d'offres sur invitation a été effectué par la firme J Dagenais Architecte + associé Inc.;

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions a eu lieu le vendredi 6 décembre 2024 à 12h; que 9 (neuf) fournisseurs ont été invités et seulement 2 (deux) soumissions ont été reçues, soit :

Ascenseurs Savaria Concord Inc. au montant de 31 240\$, plus les taxes applicables

Les Escalateurs Atlas Inc. au montant de 47 390\$, plus les taxes applicables

CONSIDÉRANT la recommandation du département de l'ingénierie de la Municipalité;

EN CONSÉQUENCE il est **PROPOSÉ** par le conseiller **Thomas Vandor**
APPUYÉ par le conseiller **Shane Beauchamp**
et résolu à l'unanimité des membres du Conseil présents, la mairesse ne votant pas :

QUE le contrat de fourniture d'un monte-personne pour l'Hôtel de Ville soit octroyé à l'entreprise Ascenseurs Savaria Concorde Inc., pour un montant de 31 240.00 \$, plus les taxes applicables.

QUE cette dépense soit imputée au poste comptable 23-020-00-722.

ADOPTÉE

24-12-368

12. CONFIRMATION D'EMBAUCHE AU POSTE DE DIRECTEUR GÉNÉRAL ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIER.

ATTENDU QUE le Conseil de la Municipalité d'Ormstown est entièrement satisfait du travail effectué par M. Daniel Leduc depuis son arrivée;

EN CONSÉQUENCE, il est **PROPOSÉ** par le conseiller **Jacques Guilbault** **APPUYÉ** par la conseillère **Valérie Taillefer** et résolu à l'unanimité des membres du Conseil présents, la mairesse ne votant pas :

QUE le Conseil Municipal confirme immédiatement l'embauche de Monsieur Daniel Leduc pour occuper les fonctions de directeur-général et secrétaire-trésorier et assumer les Rôle, Responsabilité et Tâches (RRT) généralement reconnus et octroyés à ces fonctions;

QUE Monsieur Leduc soit autorisé à être signataire auprès des institutions bancaires, au nom et pour le compte de la Municipalité d'Ormstown, soit la banque CIBC et la caisse Desjardins.

D'AUTORISER la mairesse à convenir des conditions de travail à être inscrites au contrat de travail et à signer ledit contrat à intervenir avec M. Leduc.

ADOPTÉE

13. PÉRIODE DE QUESTIONS (30 minutes).

La période de questions a une durée de 30 minutes.

Les questions doivent porter uniquement sur les sujets à l'ordre du jour.

Deux questions sont posées et répondues.

24-12-369

14. LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est **PROPOSÉ** par le conseiller **Jacques Guilbault** **APPUYÉ** par le conseiller **Shane Beauchamp** et résolu à l'unanimité des membres du Conseil présents;

QUE la séance est levée à 17h28.

ADOPTÉE

Christine McAleer
Mairesse

Francine Crête,
Greffière et Directrice générale adjointe